



Éditrice :



Aline Couillard

Responsables du journal

Correcteurs d'épreuves :



André Jacques et Aline Couillard

Montage et impression :



Conseil d'administration :



Viateur Sauvé
Président



Aline Couillard
Vice-présidente



Jacques Tétreault
Secrétaire



Guylaine Beauchesne
Trésorière



Philippe Daigneault
1^{er} administrateur



Bernard Boyer
3^{er} administrateur



Boulanger Fernand
4^{er} administrateur

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADR est composé de sept membres. Pour la première fois de son histoire, un de nos conseillers n'est pas à la retraite. Nous pouvons ainsi bénéficier d'un éclairage différent afin de mener à bien nos dossiers. La venue de cette recrue parmi nous est un vent de fraîcheur.

CE N'EST PAS UN SECRET de dire que le vieillissement de nos membres nous pousse aussi à accélérer nos actions. Plus le gouvernement tarde à régulariser l'indexation de nos rentes, plus nos membres s'éteignent en emportant avec eux l'injustice dont ils ont été victimes. Au fil des années et au fil des divers gouvernements qui se sont succédé, des rencontres ont eu lieu avec des politiciennes et politiciens, sans résultats concrets. Lors de ces rencontres, nous sentions quelquefois de l'empathie envers notre situation. Mais jamais assez pour qu'un dénouement arrive. Nous en sommes à nous demander si nous ne devrions pas organiser une occupation du parlement en fauteuils roulants ou en déambulateurs.

À L'HEURE DES GRANDES SUBVENTIONS à coups de milliards à des industries déjà milliardaires, nous considérons que ce serait souhaitable que notre tour arrive. Suite aux augmentations de salaires des députés, avec pleine indexation, ainsi qu'aux augmentations de salaires justifiées des employés de l'État, il serait plus que temps que les retraités soient aussi récompensés de leur travail antérieur en maintenant un pouvoir d'achat qui s'est dégradé depuis les 42 dernières années.

SOYEZ ASSURÉS que les membres du Conseil d'administration ne baisseront pas les bras devant le mutisme du gouvernement. Nous avons un plan d'action qui comporte des éléments qui sont porteurs d'espoir. Nous avons l'intention de nous associer aux travailleuses et travailleurs actuels afin de les renseigner sur leur avenir financier lorsqu'ils prendront leur retraite. D'ailleurs, nous avons ouvert le membrariat à toute personne soutenant notre cause. Il ne manque que la volonté politique de régler le sujet.

LORS DE LA DERNIÈRE NÉGOCIATION collective, les employés ont réussi à faire reconnaître la nécessité de suivre le coût de la vie. Il en est de même pour les retraités qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui.

SOYONS RECONNAISSANTS du travail qu'elles et qu'ils ont fait.



Aline Couillard
Vice-présidente

L'ESPOIR DES RETRAITÉS DE L'ÉTAT EN BERNE

L'ESPOIR

Ce sentiment qui repose sur l'attente d'une situation meilleure à celle existante, a été avivée à quelques reprises. D'abord le soir de l'élection de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en 2018, par le premier ministre, François Legault. « Les retraités, on ne vous a pas oubliés, ces retraités dont la rente n'est même pas indexée » avait-il dit.

S'est ajoutée par la suite une invitation à une rencontre à Québec, aux représentants de l'ADR, par le député de La Prairie, Christian Dubé.

L'espoir était à son comble !

LES FAITS

Monsieur Dubé, alors président du Conseil du trésor, délègue son attachée politique pour rencontrer des membres du CA de l'ADR. La réunion, bien qu'agréable, n'a donné aucun résultat, car la personne déléguée n'avait aucun mandat.

Plusieurs députés sont par la suite rencontrés par l'ADR et tous jugent que la demande d'indexation de la rente de retraite est légitime. Certains d'entre eux s'engagent même à être porteurs de ce dossier au caucus de la CAQ.

Nouvel espoir !

Puis le gouvernement crée La Tribune des retraités dont le mandat était « un projet pilote de deux ans pour un lieu d'échange et d'écoute, dynamique et convivial, où les associations de retraités pourront s'exprimer sur les divers enjeux liés aux régimes de retraite des secteurs publics et parapublics. »

Par la suite, les députés se défilent de rencontres en nous référant à ladite Tribune. Sur place et dans les comptes rendus, les représentants des associations se font dire de la part du Secrétariat au Conseil du trésor qu'il ne sera aucunement question de parler d'indexation des rentes.

L'espoir s'amenuise.

Le premier ministre a dit à quelques reprises :
« Il y a aussi les retraités qui ont une petite rente. »

Conséquemment, les retraités croient que des gestes concrets seront posés par le gouvernement pour l'indexation de leur rente au coût de la vie.

Le drapeau de l'espoir virevolte.

**Tous jugent que la demande
d'indexation de la rente de retraite
est légitime.**

LE MOMENT PAR EXCELLENCE

En juin 2023, les députés s'octroient 30 % d'augmentation de leur indemnité de base. La loi sanctionnée prévoit aussi une nouvelle formule d'indexation du salaire des députés qui serait plus avantageuse, selon ce qui a été publié dans le journal La Presse du 6 juin 2023.

Le premier ministre Legault a fait valoir que c'est un rattrapage qui était dû.

Les retraités de l'État ont repris confiance, parce que la désindexation de leur rente perdure depuis plus de 40 ans. Pour eux, la sanction de cette loi est le présage de la fin de leur appauvrissement. Il est impensable que de tels avantages favorisent un groupe tout en laissant décliner les moyens financiers du groupe des retraités qui ont été des bâtisseurs du Québec.

EN CONCLUSION

Le temps passe. Des retraités s'éteignent. Les survivants se serrent la ceinture. Ils aimeraient bien eux aussi « donner le plus possible à leurs enfants » et petits-enfants.

Seul le gouvernement peut **remonter le drapeau de l'espoir** et voter un décret pour l'arrêt de leur appauvrissement.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Les retraités l'y invitent.

Aline Couillard

Aline Couillard
Retraitée de l'État québécois

INVITATION

À vous Mesdames et Messieurs les députés,

Une invitation vous est faite de lire attentivement les propos tirés de deux textes éclairants et incitatifs sur les rentes des retraités.

Le premier, intitulé Le bonheur est dans la rente garantie, publié le 7 juillet 2024, fournit un argumentaire étoffé à votre décision d'indexer la rente des retraités de l'État. Doit-on rappeler que le salaire différé des retraités diminue annuellement contrairement à celui des fonctionnaires ?

Le deuxième provient de l'Observatoire de la retraite, janvier 2024, et traite des régimes de retraite et de la question de l'indexation des rentes : le cas du RREGOP. Il y est publiée une comparaison interprovinciale des régimes de retraite du secteur public, notamment RREGOP et Ontario.

À noter : le surlignage est de la direction du journal Le Démocrate.

Bonne lecture !
Bonne réflexion !



LE BONHEUR EST DANS LA RENTE GARANTIE

Les régimes à prestations déterminées sont loin de bénéficier uniquement aux aînés.
En réalité, **toute la société en profite**, explique notre chroniqueuse.

MARIE-EVE FOURNIER

La Presse 7 juillet 2024

Les retraités qui reçoivent une rente garantie de leur employeur jusqu'à leur mort ont de quoi susciter la jalousie de ceux qui furent forcés d'épargner sans trop savoir ce que l'avenir leur réservait. Mais avant de se laisser emporter par de mauvais sentiments, il faut savoir que ce type de régime de retraite est loin de bénéficier uniquement aux aînés. En réalité, toute la société en profite.

Les régimes à prestations déterminées (PD) font rouler l'économie en soutenant la consommation, ils accroissent les revenus de l'État, améliorent la productivité des entreprises, stabilisent les marchés financiers et favorisent même le bénévolat et les dons de charité. Ces effets positifs et bien d'autres sont amplement documentés au Canada et ailleurs dans le monde dans une foule d'études réunies récemment par l'Observatoire de la retraite¹.

On se doute bien que **les retraités qui jouissent de revenus garantis et indexés sont plus satisfaits de leur retraite** et moins stressés que ceux qui tirent le diable par la queue.

Mais il est intéressant de découvrir tous ces autres impacts positifs d'une rente garantie qui ne viennent pas spontanément à l'esprit.

En Ontario, par exemple, les rentes versées aux retraités municipaux (transport public, électricité, service de police) par OMERS génèrent des revenus annuels de 3,3 milliards pour le gouvernement en taxes et impôts. En Alberta, chaque tranche de 10 \$ de rente engendre des retombées économiques de 14,40 \$. Aux États-Unis, on constate que les pensions sont « particulièrement vitales pour les petites communautés et les communautés rurales » dont l'économie manque de diversité. En tout, 6,8 millions d'emplois y dépendent des rentes mensuelles.

C'est sans compter que **les retraités qui bénéficient de revenus stables et prévisibles ont moins recours au filet social de l'État.**

« C'est absolument clair qu'on s'épargne de grosses dépenses socio-économiques », dit François L'Italien, coordonnateur de l'Observatoire et directeur adjoint de l'Institut de recherche en économie contemporaine. Quand un retraité peut se payer des soins, il allège la tension sur les services publics.

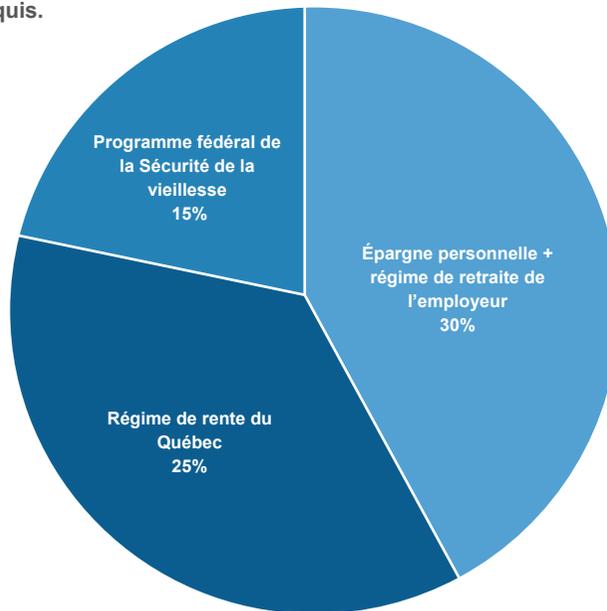
« La Banque du Canada n'en démord pas. Les régimes PD contribuent à l'efficacité de nos marchés financiers. Ils contribuent aussi à rendre notre économie plus résiliente et optimale, car les caisses investissent à long terme dans divers secteurs de l'économie comme l'immobilier et les infrastructures », ajoute Pierre Bergeron, actuaire, expert en matière de retraite et associé au cabinet PBI.

« Il y a un décalage assez important entre les faits et les orientations que se donne Retraite Québec qui n'en a que pour la littérature financière », déplore François L'Italien.

À son avis, le rôle de l'État est de contrebalancer cette tendance à la déresponsabilisation des entreprises et de parler de « l'intérêt général » dans le contexte où les employeurs font partie des trois piliers de notre régime de retraite.

Source de revenus à la retraite

Pour maintenir son niveau de vie à la retraite, 70% des revenus annuels brut de travail généralement requis.



Retraite Québec place l'épargne personnelle et le régime de retraite de l'employeur dans la même case puisqu'il s'agit de « vases communicants ». La personne qui ne participe pas à un régime complémentaire de retraite devra épargner davantage.

Source : Retraite Québec



Les avantages collectifs des régimes PD ne feront pas bouger les employeurs, mais les études sur le sujet ont le mérite de légitimer le maintien de ces régimes dans la fonction publique, un dossier qui soulève occasionnellement des critiques, note Pierre Bergeron. Grâce aux données, un nivellement par le bas serait plus difficile à justifier.

Au pays, 26 % des travailleurs cotisent à un régime PD. Dans la fonction publique, la proportion grimpe à 80 %, selon Statistique Canada (2021). Cela m'amène à aborder le salaire des fonctionnaires. Dans les derniers mois, le taux de chômage a grimpé et la croissance du PIB a ralenti. Pourtant, les salaires ont continué d'augmenter. Cette curieuse situation a amené Desjardins à scruter les données du mois de mai pour comprendre ce qui se passe.

Conclusion : « le secteur public contribue de façon démesurée à la croissance des salaires », écrit Randall Bartlett, directeur principal, économie canadienne de la coopérative².

En gros, les salaires horaires « déjà élevés » dans le secteur public ont « considérablement augmenté » à l'issue des récentes négociations avec les syndicats et les embauches connaissent « une progression importante ». Par ailleurs, la rémunération des fonctionnaires « se démarque particulièrement » lorsqu'on la compare à celle offerte par les autres ordres de gouvernement et le secteur privé. Voilà une autre raison d'envier les fonctionnaires qui risque de susciter des débats.

Extraits significatifs tirés du **DOSSIER DE L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE**

LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LA QUESTION DE L'INDEXATION DES RENTES : LE CAS DU RREGOP

Janvier 2024

L'AUTEUR

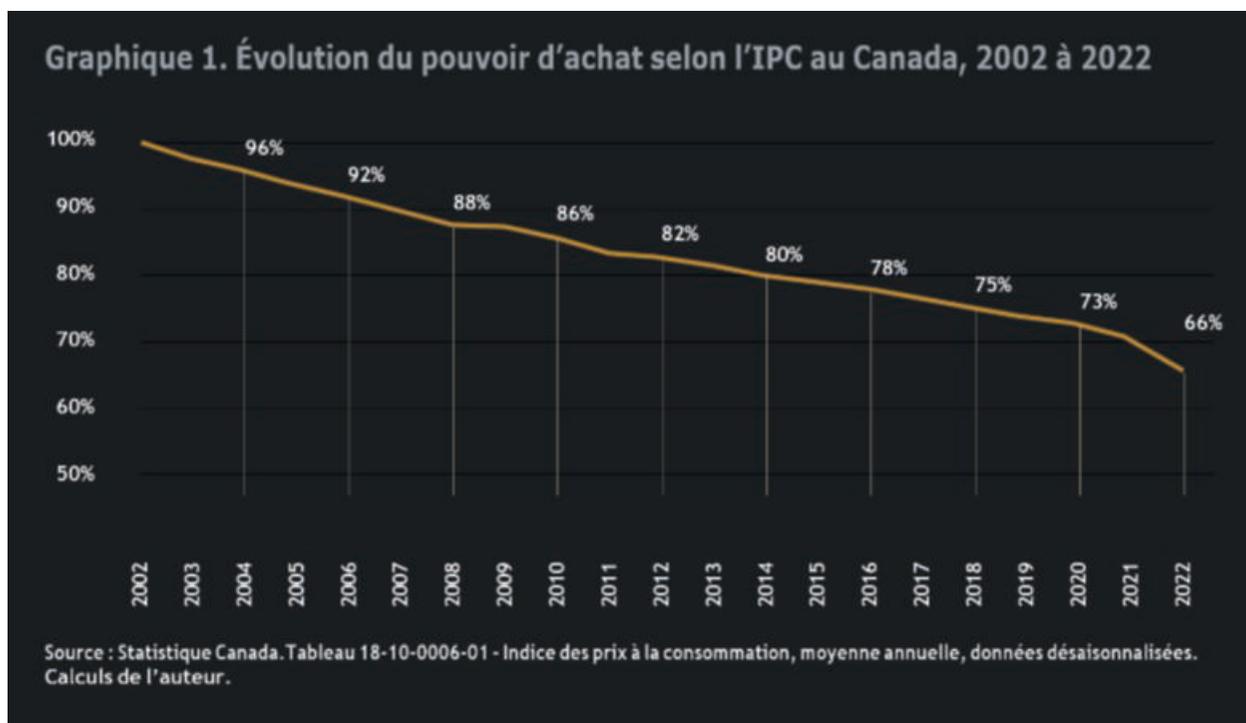
Riel Michaud-Beaudry est professionnel de recherche à l'Observatoire de la retraite.

« Pour la période entre 2005 et 2019, l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada a augmenté environ deux fois plus vite que la rente du RREGOP, diminuant graduellement le niveau de vie des retraités. »¹ p. 4

« Avec une diminution du pouvoir d'achat de 17,5 % entre 2002 et 2021, la formule d'indexation du RREGOP est l'une des moins généreuses parmi ses équivalents des autres provinces canadiennes. »² p. 4

« Les caractéristiques et l'évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), mis en place en 1993, sont abordés. La croissance de ce Fonds au cours des dernières décennies intéresse les associations de retraités du secteur public, car elle laisse entrevoir une voie potentielle de négociation entre le gouvernement et les personnes retraitées concernant le dédommagement lié à la désindexation partielle des rentes. »³ p. 4

« Par exemple, si le niveau d'inflation projeté pour les prochaines décennies était de 2 % par année, le pouvoir d'achat des personnes retraitées diminuerait d'environ la moitié sur une période de trente ans pour une rente non indexée. »⁴ p. 8

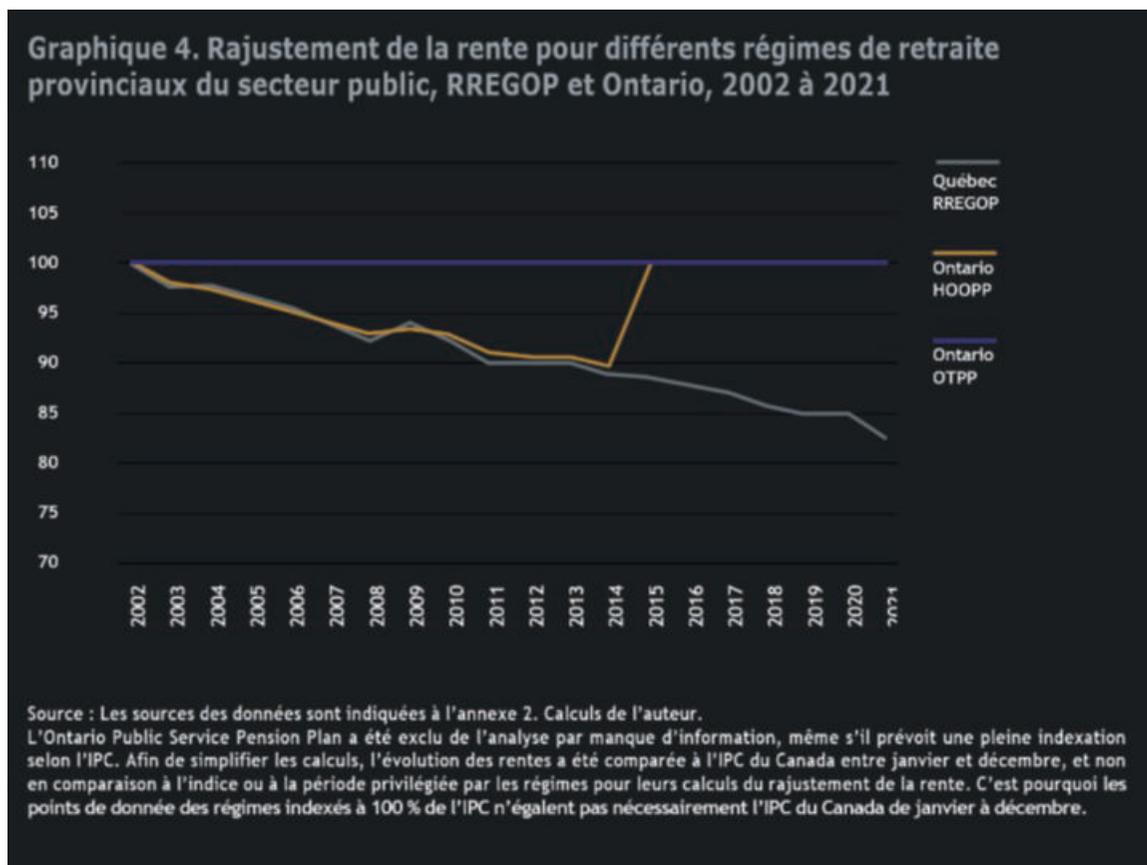


Avec environ 1,3 million de personnes participantes ou bénéficiaires, le RREGOP est le plus gros régime complémentaire de retraite au Québec.

« La mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP publiée par Retraite Québec a montré que la situation financière relative à la portion des prestations à la charge des participants était en surplus de 16,6 milliards de dollars au 31 décembre 2022. »⁵ p.11

UNE COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

« Cette comparaison est instructive. Le RREGOP offre en effet la protection contre l'inflation la moins généreuse de tous les autres régimes de retraite de la fonction publique provinciale étudiés. »⁶ p.13 « En moyenne, pour les onze régimes de retraite du secteur public provinciale étudiés où les données sont disponibles entre 2002 et 2021, la perte du pouvoir d'achat moyenne était de 5,9 % par rapport à 2002, contrairement à 17,5 % pour le RREGOP pour la même période. »⁷ p.1



Le FARR

« L'actif du FARR augmente donc plus rapidement que le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite. »⁸ p.15

CONCLUSION

« Dans les régimes du secteur public du Québec, seule une augmentation partielle ou nulle des rentes est prévue pour les années de service postérieures à 1982, ce qui coûte très cher aux retraités année après année. »⁹ p. 16

« Pour les travailleurs actifs d'aujourd'hui qui seront retraités demain, il y a un enjeu lié au partage de la richesse sociale qui doit être mieux compris et discuté ouvertement. »¹⁰ p. 16

Parole aux membres

LEGAULT VS PSPP

Si j'étais membre du CA de l'ADR, je ne perdrais aucun temps à tenter de convaincre François Legault d'indexer les rentes des retraité.e.s de l'État. On ne perçoit aucune sensibilité du premier ministre à vouloir corriger l'immense injustice causée aux retraité.e.s par la désindexation de leurs rentes. Monsieur Legault souhaite des salaires payants pour les québécois. Mais pendant ce temps, les retraité.e.s de l'État sèchent avec leur maigre pitance. D'ailleurs la CAQ est en chute libre depuis un bon moment. Les sondages le prouvent éloquemment. Réveiller monsieur Legault est un pari inutile.

Plutôt, je commencerais à sensibiliser les membres du parti québécois qui ont bien des chances d'accéder au pouvoir lors des prochaines élections. Paul St-Pierre Plamondon aurait l'occasion de corriger l'immense erreur qu'un certain René Lévesque du Parti québécois a osé commettre en 1982. On croit apercevoir chez PSPP une certaine sensibilité. Les membres de l'ADR devraient se tourner vers le parti québécois afin d'obtenir une indexation décente. Il commence à se faire tard maintenant pour plusieurs retraité.e.s.

Bonne chance monsieur LEGAULT et j'espère que vous profiterez bien de votre grasse retraite...bien indexée.

André JACQUES

Retraité de l'État et membre de l'ADR

L'influence américaine affecte-t-elle la CAQ? Je me pose la question suivante: l'âge ou l'année de naissance sont-ils les seuls critères pour augmenter ou perdre la valeur de notre rente?

Francine Chicoine

Retraitée de l'État

Souffrir d'appauvrissement à quatre-vingts ans parce que ma rente de retraite diminue chaque année!

Calculer les plus bas prix tout le temps!

Ne pas pouvoir soutenir un proche de ma famille dans le besoin!

À quelle injustice suis-je abonnée?

Denyse Mac-Aurèle

Retraitée de l'État



Andrée Guertin

À L'AIDE ! À L'AIDE MONSIEUR LEGAULT ! À L'AIDE VOUS MINISTRES ! À L'AIDE GOUVERNEMENT !

Vous m'étouffez, la vie m'empêche de respirer comme je voudrais.

Ce n'est pas ce qui m'a été promis. Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais : avoir à calculer pour rejoindre les deux bouts, avoir à calculer pour savoir ce que je mets dans mon panier d'épicerie, avoir à calculer pour mes activités, mes sorties. Avoir à calculer pour garder ma maison. C'est une partie de ma vie, de moi-même, de mes souvenirs. Je veux y rester.

La vie m'étouffe, je ne suis plus le pouvoir d'achat, je ne suis plus au même diapason que ce qui m'entoure. Mes minces économies ne valent plus grand-chose.

Je ne suis plus capable de me payer les voyages que j'ai faits autrefois, plus capable d'aller au resto comme avant, plus capable d'aller au théâtre aussi souvent qu'avant. C'était du bon temps, de belles soirées ! Maintenant, je calcule.

Tout a trop augmenté. **JE NE PEUX PLUS SUIVRE ! J'ÉTOUFFE !**

L'avenir n'est pas prometteur ! L'avenir est inquiétant ! Je ne veux pas devenir dépendante financièrement. C'est ma fierté. La dépendance physique viendra peut-être, mais laissez-moi mon indépendance financière. J'y ai travaillé toute ma vie. Je veux simplement suivre le coût de la vie.

Dans les négos, tout le monde l'a retrouvée excepté moi, exceptés nous, aînés. *Si j'étais encore de l'autre côté de la clôture...!*

Maintenant, qu'on m'a tout soutiré, capital et plus-value, on ferme les volets. Plus vu, ni connu. On me

laisse m'enliser dans ma pauvreté. Pourtant, juste suivre le coût de la vie...! Juste être considérée comme les autres. Mes déductions bonifiées suffisent amplement et étaient prévues pour garder mon train de vie. La réalité est tout autre. Quand je pense que le gouvernement garde plus que ce qu'il me donne, quand je pense qu'à mon décès, il conservera la cagnotte restante, je ne peux que dire et crier :

**JE ME FAIS VOLER! JE ME FAIS EXPLOITER!
JE ME FAIS MENTIR! JE ME FAIS MALTRAITER!**

Quand va-t-on m'entendre, quand va-t-on nous entendre, quand aura-t-on de l'empathie pour moi, pour nous aînés? Quand me considérera-t-on au même titre que ceux qui rapportent? Moi aussi je rapporte à ce gouvernement avec tout ce qu'il a pris. Je pense qu'avec ses yeux de lynx, il doit fixer ce qui restera et doit souhaiter que je décède le plus tôt possible.

Monsieur Legault et vous ministres, laissez-moi vivre dans la dignité, laissez-nous vivre dans la dignité, laissez-nous une rente telle que promise, laissez-nous gérer nos biens, laissez-nous autonomes, laissez-nous notre fierté, laissez-nous nos maisons, laissez-nous vivre décemment, redonnez-nous notre pouvoir d'achat. Je suis vieillissante, nous sommes tous vieillissants, mais nous avons encore de l'ambition, des rêves, des intérêts, des désirs, des attentes COMME VOUS.

**VENEZ À MON AIDE, MONSIEUR LEGAULT. J'étouffe
VENEZ À NOTRE AIDE, À NOUS AÎNÉS.
NOUS ÉTOUFFONS!**

Andrée Guertin
Retraitée de l'Éducation et membre de l'ADR



Jacques Tétreault
Secrétaire

LA TRIBUNE DES RETRAITÉS

Merveilleuse invention du gouvernement pour faire en sorte que les retraités de l'État aient un endroit d'échange.

Réunion de six associations de retraités qui se rencontrent deux ou trois fois par année en compagnie d'un représentant du Secrétariat du Conseil du trésor. Les sujets de discussions sont méticuleusement planifiés par cinq associations, soit l'AAR, l'AQDER, l'AQRP, l'AREQ et le RIIRS. La sixième (l'ADR) est mise de côté parce que jugée trop radicale.

Trop radicale parce qu'elle revendique encore et toujours la pleine indexation de nos rentes.

Les deux dernières rencontres de 2024 avaient pour but de bien expliquer les indexations que nous avons obtenues cette année. En fait, celles prévues dans la loi. Rien de nouveau si ce n'est que c'était la première fois que nous recevions un peu plus que notre pitance habituelle soit l'IPC moins trois pourcent pour la période cotisée de 1982 à 1999.

Et encore, nous avons dû attendre jusqu'au premier juillet avant de savoir si le gouvernement verserait un 0,4% supplémentaire afin de nous rendre jusqu'à la limite de 50% de l'IPC. Un autre 0,4 % provenant du fonds RREGOP était dû le 1er janvier 2024, mais il n'est pas encore versé à ce jour du 13 août 2024.

Quelle victoire! En fait, la victoire pour le gouvernement réside plutôt dans la résilience démontrée par des représentants de retraités à ne pas revendiquer plus que ces miettes.

La question à se poser est pourquoi nous contentons-nous de ce maigre IPC moins trois pourcent alors que le RRQ est indexé à 100% à chaque année? Serait-ce parce que nous avons si mal servi l'État que nous ne méritons pas mieux?

La Tribune des retraités devrait obligatoirement avoir au minimum un représentant des élus à l'Assemblée nationale. Nous aurions au moins l'impression que nos demandes se rendent aux personnes que nous élisons. Actuellement, avec toute la bonne volonté du représentant du Secrétariat du Conseil du trésor qui siège avec nous à la Tribune des retraités, le résultat ne se fait pas sentir. Il est tout de même lui aussi un futur retraité de l'État!

Qu'en est-il des personnes actuellement à l'emploi du gouvernement? Savent-elles qu'à leur retraite elles toucheront une rente indexée au maximum à 50% de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)? Qu'elles vont inévitablement s'appauvrir d'année en année car elles ne suivront pas les augmentations du cours de la vie?

L'ADR a grandement sa raison d'être afin de faire cesser cette injustice.

Jacques Tétreault
Secrétaire de l'ADR et retraité de l'État

bleu.eco
MATELAS • OREILLERS • LITS ARTICULÉS

MATELAS • LITS ARTICULÉS • SOMMIERS-LITS • OREILLERS • COUSSINS • LITERIE
ÉCOLOGIQUES ET FABRIQUÉS À SAINT-HYACINTHE

BOUTIQUE ET FABRICANT - OUVERT 7 JOURS
5470, RUE MARTINEAU, SAINT-HYACINTHE • 450-252-8886

Achetez en ligne au
bleu.eco

INDEXATION ADDITIONNELLE

L'indexation additionnelle versée en 2024, bonne nouvelle ou un rappel douloureux ? Elle permet d'atteindre 50 % du TAIR, mais sans le dépasser.

Trois conditions sont nécessaires :

1. Qu'il y ait un avantage supérieur à l'indexation régulière.
2. Que la capitalisation du fonds dépasse 120 %.
3. Que le fonds dispose de tout l'argent nécessaire au versement ladite indexation.

Exemple :1. Retraite en 2012, portion de la rente 2023 visée et payée par le gouvernement :

$$12\,471,84 \$ \times 0,4 \% = 49,89 \$$$

Perte sur l'ensemble de la rente : 590, 43 \$

Exemple 2. Retraite en 1997, portion de la rente 2023, visée et payée par le gouvernement :

$$21\,736,68 \$ \times 0,4 \% = 86,95 \$$$

Perte sur l'ensemble de la rente : 478,21 \$

Aucune indexation additionnelle en 2025, car selon les sources d'information disponibles, la capitalisation serait de 117 %, donc inférieure à 120 %.

Conclusion : **L'indexation additionnelle est un bonbon sans sucre ajouté.**



Aline Couillard
Vice-présidente

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

**Profitez de rabais
exclusifs**

Par ici

beneva